

**2J2M**

Société par actions simplifiée au capital de 227 000 euros  
Siège social : 750 voie Romaine, 38480 PRESSINS  
978 182 426 RCS VIENNE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 19 MARS 2026**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 17 452,50 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 452,50 euros
A la réserve légale	882,10 euros
	-----
Solde	16 570,40 euros
En totalité au compte « <b>autres réserves</b> ».	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 MARS 2026**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.**

Certifié conforme  
Le Président  
Jérôme MORESTIN

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2J2M</b>		750 La Voie Romaine		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		38480 PRESSINS		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
SIRET		9 7 8 1 8 2 4 2 6 0 0 0 1 2		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				30092025	
				Exercice N-1 clos le	
				30092024	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	428 000	428 000
	<b>Total I (5)</b>	044	048	<b>428 000</b>	<b>428 000</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070		6 000
		072	074	82 130	81 797
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	11 281	10 615
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	<b>Total II</b>	096	098	<b>93 410</b>	<b>98 413</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	112	<b>521 410</b>	<b>526 413</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Signé par MORESTIN Jérôme Le 21 mars 2026	120	122	227 000	227 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale Signed with Universign doc_40wz 0x_f1w6A1FB2zdl0K	126		1 118	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132		21 240	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		17 453	22 358
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	<b>Total I</b>	142		<b>266 811</b>	<b>249 358</b>
Provisions pour risques et charges	154				
<b>Total II</b>	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	164	167 249	192 430
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		983	5 369
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 ) 1 886 )	172		19 704	12 827
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175		66 664	66 428
	Produits constatés d'avance	174			
<b>Total III</b>	176		<b>254 600</b>	<b>277 054</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		<b>521 410</b>	<b>526 413</b>	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	140 453
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SAS 2J2M</b>		Exercice N clos le <b>30092025</b>		Exercice N-1 clos le <b>30092024</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210				
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
				217	218	120 000	90 000		
					222				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				224			
	Production immobilisée *								
Subventions d'exploitation reçues					226				
Autres produits					230	195	1 635		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	120 195	91 636		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....				242	6 468	8 996	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	233	244	1 054	10 776	
		Rémunérations du personnel *				250	68 580	50 292	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)					252	28 001	21 545	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255		254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259			6	39	
				260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	104 109	91 649		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	16 086	(13)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	24 093	27 850		
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294	18 279	5 479		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	166		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306	4 281			
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	17 453	22 358		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	17 453	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	4 281			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OP C*	248	330	17 749		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127				
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	655			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
					Dédution exceptionnelle (art 39 decies F)				
Bénéfice col. 1						352	32 643	354	
Déficit col. 2						356			
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)									
Déficits antérieurs reportables : *.....4...0...9..... dont imputés sur le résultat :							360	4 099	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						370	28 543	372	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.



# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **521 410** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **144 288** euros et un total **charges** de **126 836** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **17 453** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2024** et finit le **30/09/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

# Règles et Méthodes Comptables

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.